

269 nouvelles associations en moyenne chaque année depuis dix ans

Un recensement à partir du site Internet du *Journal officiel Associations et Fondations d'entreprise* ⁽³⁾ révèle la déclaration de 312 nouvelles associations dans le département en 2025 – soit à une création près du record de 2000.

En moyenne, dans le département, sur les dix dernières années, il s'est créé 269 associations par an.

Le record de créations remonte à 2000 avec 313 créations, dont une cinquantaine liée au projet d'enfouissement de déchets radioactifs dans le massif d'Izé.

Graphique 1 – Déclarations d'associations en Mayenne (1995 à 2025)



Tableau 1 – Déclarations d'associations mayennaises au *Journal officiel* de 2016 à 2025, par communauté d'agglomération ou de communes, au siège social de l'association

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Nombre moyen annuel (2016-2025)
Laval Agglomération	126	117	130	122	97	92	113	117	106	107	116
Mayenne Communauté	34	29	30	32	22	18	33	30	33	36	30
Pays de Château-Gontier	19	16	26	29	14	20	24	31	26	32	24
Coëvrons	17	17	27	21	23	24	27	21	29	31	24
Pays de Craon	23	15	11	17	20	16	18	18	28	25	19
Mont des Avaloirs	12	10	17	13	11	17	14	19	16	23	15
Bocage Mayennais	9	8	12	17	8	13	18	23	21	21	15
Meslay-Grez	11	13	16	18	9	16	14	4	13	23	14
Pays de l'Ernée	13	15	15	13	7	12	11	15	10	14	13
Total ⁽¹⁾	274	251	295	282	212	228	273	278	282	312	269

(1) – Y compris la commune de Bouessay qui appartient à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) hors du département.

Source : *Journal officiel*

En 2025, 34 % des associations ayant fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* sont implantées dans le territoire de Laval Agglomération (lequel regroupe 38 % de la population mayennaise en 2022) – cf. tableau 1.

Toujours en 2025, parmi les nouvelles associations et les 107 ayant leur siège social dans le territoire de Laval Agglomération, 52 sont basées à Laval même. Il peut s'agir d'associations ayant une activité locale, mais aussi d'associations à vocation départementale.

8,8 nouvelles associations par an pour 10 000 habitants

Entre 2015 et 2025, chaque année, en moyenne, 8,8 associations ont été créées dans le département pour 10 000 habitants (sur les bases de la population municipale de 2023) – cf. tableau 2.

Tableau 2 – Nombre moyen d'associations créées par an de 2016 à 2025 pour 10 000 habitants (en 2023)

Laval Agglomération	10,1
Mont des Avaloirs	9,9
Meslay-Grez	9,0
Coëvrons	8,9
Mayenne Communauté	8,1
Pays de Château-Gontier	7,9
Bocage Mayennais	7,5
Pays de l'Ernée	7,4
Pays de Craon	6,7
Département de la Mayenne	8,8

Sources : *Journal officiel* et recensement 2023 (Insee)

(3) – <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/resultats/>

Le nombre le plus élevé est dans Laval Agglomération (10,1), mais cela s'explique par les associations à caractère départemental et par les associations étudiantes.

C'est ensuite dans le territoire du Mont des Avaloirs (9,9) et de Meslay-Grez (9,0) qu'il s'est créé, chaque année, le plus d'associations, puis le pays des Coëvrons (8,9), de Mayenne Communauté (8,1) et du Pays de Château-Gontier (7,9).

À partir de cet indicateur du nombre de créations, il serait imprudent de tirer des conclusions sur le dynamisme associatif dans chaque territoire. D'une part, un plus faible nombre peut signifier une meilleure couverture des besoins ou la présence d'associations parvenant à fédérer. D'autre part, on ignore tout, parallèlement, des dissolutions d'associations ou des mises en sommeil, y compris en cas de création récente...

Tableau 3 – Associations mayennaises par secteur d'activité en 2025

	Associations déclarées	
	Nombre	Répartition
Culture, tourisme, échanges internationaux	104	33,3 %
Sports	85	27,2 %
Santé, action sociale et familiale, personnes	37	11,9 %
Logement, habitat, environnement	26	8,3 %
Commerce, activités économiques, emploi,	19	6,1 %
Éducation, formation	14	4,5 %
Loisirs, jeunesse	13	4,2 %
Divers, vie sociale	8	2,6 %
Chasse, pêche	6	1,9 %
Total	278	100,0 %

Source : Journal officiel

Associations par secteur : « Culture, tourisme, échanges internationaux » le plus sollicité

En 2025, 33,3 % des nouvelles associations relèvent du secteur d'activité « Culture, tourisme, échanges internationaux » et 27,2 % du secteur « Sports » – cf. tableau 3.

Les secteurs « Santé, action sociale et familiale, personnes âgées » (11,9 %), et « Logement, habitat, environnement » (8,3 %), suscitent ensuite le plus grand nombre de créations.

Deux recensements réalisés en Mayenne à l'aide d'échantillons de plus de 2 000 associations

En 2002, un partenariat entre la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) et le CÉAS a abouti à la réalisation d'un premier recensement des associations mayennaises, en l'occurrence avec le concours bénévole de membres du Comité départemental des Médaillés du sport.

Cette initiative avait un double objectif :

- Constituer un fichier informatique des associations pour les services de l'État, avec entre autres les coordonnées d'un correspondant pour pouvoir diffuser de l'information.
- Réaliser un premier état des lieux de la vie associative dans le département, qui permette de l'appréhender de façon plus objective.

Cette initiative avait permis de recenser 2 788 associations. On estime alors le

nombre d'associations en activité à quelque 3 500...

De 2007 à 2012, en ayant recours au service civil volontaire, puis au service civique, le CÉAS a relancé un nouveau recensement en s'appuyant prioritairement sur les municipalités. Il s'agissait essentiellement de mesurer si des évolutions significatives, sur les indicateurs retenus, pouvaient s'observer. Cette fois-ci, l'initiative a permis de recueillir 2309 réponses au formulaire utilisé.

On peut supposer que l'échantillon (40 % des associations en activité) est assez représentatif, du moins des associations qui sont identifiées par les municipalités. Les résultats entre les deux recensements (2003/2004 et 2007/2012) sont sensiblement identiques.

Un socle d'associations anciennes

Si les deux tiers des associations recensées sont créées depuis 1975 (cf. tableau n° 4), un peu plus d'un tiers ont déjà fêté leur 35^e anniversaire. Parmi celles-ci, 156 existaient même avant 1945 (7 % des associations recensées). On peut faire l'hypothèse que la « mortalité » est aujourd'hui proportionnellement plus importante parmi les associations nouvellement créées. Si

Tableau 4 – Répartition des associations mayennaises recensées entre 2007 et 2012 selon leur date de création

Période de création	%
Avant 1945	7 %
De 1945 à 1974	26 %
De 1975 à 1989	28 %
De 1990 à 1999	16 %
De 2000 à 2011	23 %
Total	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations

l'on prend en compte les différences d'amplitude dans diverses périodes, celle de 1975 à 1989 apparaît particulièrement importante de par le nombre d'associations recensées et toujours en activité.

Une association sur quatre est « sportive »

Dans le cadre des deux recensements que le CÉAS a supervisés, les associations remplissaient un questionnaire dans lequel elles précisaient leur objet et déclaraient le ou les champs d'activité (plusieurs réponses possibles) selon une nomenclature utilisée par les services du *Journal officiel* à l'époque du premier recensement.

À la saisie des données, le CÉAS analysait ces informations pour établir le secteur et sous-secteur d'activité de chaque association, en référence à une nomenclature en dix catégories largement utilisée en France (cf. page 9). Une même association n'est ici enregistrée que dans un seul secteur et un seul sous-secteur d'activité.

Cette approche – qui utilise le secteur d'activité principale (une seule réponse possible) – permet de mieux cerner la typologie des associations mayennaises (cf. tableau n° 5). Ainsi, les quatre premiers secteurs d'activité sont :

- les sports (27 % des associations recensées) ;
- la santé, l'action sociale et familiale, les personnes âgées (21 %) ;
- la culture, le tourisme et les échanges internationaux (13 %) ;
- les loisirs et la jeunesse (12 %) ;

En fait, l'approche par sous-secteur permet de dégager des types bien identifiés d'associations (cf. tableau n° 5).

Rappelons que seules les valeurs relatives (%) sont ici significatives. Les chiffres absolus sont seulement donnés pour information (les 2 309 associations recensées représentant environ 40 % de l'ensemble des associations en activité dans le département).

L'enquête nationale réalisée par Viviane Tchernonog utilise une nomenclature comprenant quelques différences avec celle retenue en Mayenne. En

Tableau 5 – Secteur d'activité des associations mayennaises recensées entre 2007 et 2012

Secteurs d'activité	Chiffres absolus	Valeurs relatives
Sports	628	27 %
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	490	21 %
Culture, tourisme, échanges internationaux	309	13 %
Loisirs, jeunesse	272	12 %
Divers, vie sociale	187	8 %
Éducation, formation	173	7 %
Commerce, activités économiques, emploi, consommation	95	4 %
Logement, habitat, environnement	77	3 %
Chasse, pêche	76	3 %
Indéterminé	2	/
Total	2 309	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations

Tableau 6 – Sous-secteur d'activité des associations mayennaises recensées entre 2007 et 2012

Secteurs d'activité	Chiffres absolus	Valeurs relatives
Sports (toutes disciplines confondues)	628	27 %
Associations de retraités et personnes âgées (secteur « santé, action sociale et familiale, personnes âgées »)	184	8 %
Associations d'anciens combattants et amicales (secteur « divers, vie sociale »)	159	7 %
Comités des fêtes et associations assimilables (secteur « loisirs, jeunesse »)	132	6 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations

L'approche du sport est complexe

Pour les associations sportives, on se heurte à une difficulté d'ordre méthodologique avec des associations omnisports qui regroupent parfois des sections perçues et/ou fonctionnant comme de véritables associations déclarées. Le recensement est sans doute ici plus proche d'une réalité sociologique (déclaration des responsables associatifs) que de la réalité administrative (statut juridique des structures).

particulier, elle regroupe le sport, la chasse et la pêche. Pour Viviane Tchernonog, c'est le secteur le plus représenté (24 % des associations), mais il reste moins important qu'en Mayenne (31 % des associations ; 27 % pour les seules associations sportives). Cet écart n'est pas réellement surprenant quand on connaît l'importance du sport dans le département. En outre, la chasse et la pêche sont nécessairement plus pratiquées dans un département rural qu'en milieu urbain.

En revanche, concernant la culture, l'écart entre les deux sources est au détriment de la Mayenne (13 % des associations recensées dans le département, contre une estimation de 18 % pour la France).

Développement des associations culturelles sur la dernière décennie

Avant 1945, un peu moins de la moitié des associations créées et toujours en activité sont des associations sportives ou des associations d'anciens combattants (secteur « divers, vie sociale » – cf. tableau n° 7).

Sur la période de 1945 à 1974, on retrouve la même donnée, mais se développent également les associations relatives à la santé, à l'action sociale et familiale, et aux personnes âgées (environ une association sur cinq).

Sur la période de 1975 à 1989, les associations sportives ne sont plus majoritaires, laissant la place aux associa-

Tableau 7 – Période de création des associations mayennaises recensées entre 2007 et 2012 selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Avant 1945	1945 à 1974	1975 à 1989	1990 à 1999	2000 à ce jour	Total
Sports	35 %	23 %	27 %	35 %	26 %	28 %
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	11 %	21 %	30 %	16 %	18 %	21 %
Culture, tourisme, échanges internationaux	9 %	6 %	11 %	19 %	21 %	14 %
Loisirs, jeunesse	6 %	13 %	9 %	13 %	15 %	12 %
Divers, vie sociale	13 %	21 %	4 %	2 %	3 %	8 %
Éducation, formation	4 %	9 %	9 %	6 %	4 %	7 %
Commerce, activités économiques, emploi, consommation	6 %	2 %	6 %	3 %	4 %	4 %
Chasse, pêche	13 %	4 %	2 %	3 %	1 %	3 %
Logement, habitat, environnement	3 %	1 %	2 %	3 %	8 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations

tions de santé, action sociale et familiale, et personnes âgées (30 %).

Depuis 1990, après les associations sportives, se développent les associations liées à la culture, au tourisme et aux échanges internationaux. De nouvelles associations en santé, action sociale et familiale, personnes âgées, sont toujours créées, mais proportionnellement à un niveau moindre que dans les années 1975-1989. Sur la toute dernière décennie, apparaissent des associations liées au logement, à l'habitat ou à l'environnement (8 %).

Pour les cinq dernières années (2008 à 2012), une observation non plus issue du recensement mais à partir du relevé des associations publiées au *Journal officiel* et de la répartition par secteur d'activité que le CÉAS effectue, permet d'établir un nombre moyen de nouvelles associations créées par an et par secteur d'activité (cf. tableau n° 7). En l'occurrence, sur les années 2008 à 2012, une nouvelle association sur quatre relève du secteur culture, tourisme et échanges internationaux.

Environnement : 56 % des associations sont nées après 2000

Si l'on fait abstraction des tranches d'années inégales, deux secteurs d'activités expriment de nouvelles préoccupations sur ces vingt dernières années (cf. tableau n° 8) : d'une part pour le logement, l'habitat et l'environnement ; d'autre part la culture, le tourisme et les échanges internationaux.

Tableau 8 – Nombre moyen annuel de nouvelles associations créées en Mayenne, par secteur d'activité, sur la période 2008-2012

Secteurs d'activité	Chiffres absolus	Valeurs relatives
Culture, tourisme, échanges internationaux	68	24 %
Sports	53	19 %
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	50	18 %
Loisirs, jeunesse	38	14 %
Commerce, activités économiques, emploi, consommation	28	10 %
Éducation, formation	23	8 %
Logement, habitat, environnement	13	5 %
Divers, vie sociale	5	2 %
Chasse, pêche	3	1 %
Total	282	100 %

Source : Journal officiel

Tableau 9 – Secteur d'activité des associations mayennaises recensées entre 2007 et 2012, selon la période de création (*)

Secteurs d'activité	Avant 1945	1945 à 1974	1975 à 1989	1990 à 1999	2000 à ce jour	Total
Sports	9 %	22 %	27 %	20 %	22 %	100 %
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	4 %	27 %	39 %	11 %	19 %	100 %
Culture, tourisme, échanges internationaux	5 %	12 %	23 %	23 %	37 %	100 %
Loisirs, jeunesse	4 %	28 %	21 %	18 %	29 %	100 %
Divers, vie sociale	11 %	66 %	12 %	4 %	7 %	100 %
Éducation, formation	4 %	35 %	34 %	13 %	14 %	100 %
Commerce, activités économiques, emploi, consommation	10 %	11 %	40 %	13 %	26 %	100 %
Chasse, pêche	28 %	31 %	22 %	14 %	5 %	100 %
Logement, habitat, environnement	5 %	5 %	20 %	14 %	56 %	100 %
Total	7 %	26 %	28 %	16 %	23 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations

(*) – Prendre en compte le fait que les tranches d'années sont inégales.

La période de 1975 à 1989 a vu la création d'un nombre important d'associations dans trois secteurs alors privilégiés : le commerce, les activités économiques, l'emploi et la consommation ; la santé, l'action sociale et familiale, les personnes âgées ; enfin l'éducation et la formation.

Les trente années après la Seconde Guerre mondiale ont vu un fort développement des associations dans quatre secteurs : les divers, vie sociale (dont les associations d'anciens combattants) ; l'éducation et la formation ; la chasse et la pêche ; enfin les loisirs et la jeunesse.

Postes à responsabilité : 4 % de jeunes et 43 % de femmes

Le questionnaire du recensement réalisé par le CÉAS s'intéresse plus particulièrement aux trois postes clés traditionnels dans la vie associative : président, secrétaire et trésorier. Il prévoit notamment une approche par tranche d'âge et par sexe. Seuls sont ici pris en compte les questionnaires renseignés (hors « sans réponse »).

Quel que soit le poste occupé, la tranche d'âge modale (c'est-à-dire avec les effectifs les plus élevés) est celle des 40 à 59 ans (cf. tableau n° 10). Par ailleurs, près d'un responsable sur trois est âgé de 60 ans ou plus, ce qui est relativement peu au regard de la disponibilité dont bénéficie a priori cette tranche d'âge. Un autre quart est constitué des moins de 40 ans. On leur confie plus un poste de secrétaire ou de trésorier(ière) qu'un poste de président(e).

Les hommes sont majoritaires (cf. tableau n° 11), globalement, si l'on cumule les trois postes de président(e), secrétaire et trésorier(ière). Les hommes sont proportionnellement les plus nombreux au poste de président (sept hommes pour trois femmes), et aussi au poste de trésorier. En revanche, on confie plus volontiers le secrétariat à une femme (55 %).

Tant pour les femmes que pour les hommes, la tranche d'âge modale est celle des 40 à 59 ans (cf. tableau n° 12). Les hommes s'engagent également après 60 ans (35 %), alors que les femmes sont assez nombreuses à

Tableau 10 – Membres du bureau selon le poste occupé et la tranche d'âge (valeurs relatives)

Tranche d'âge déclarée	Président(e)	Secrétaire	Trésorier (ière)	Ensemble
Moins de 25 ans	4 %	5 %	4 %	4 %
25 à 39 ans	19 %	27 %	23 %	23 %
40 à 59 ans	43 %	39 %	42 %	41 %
60 ans ou plus	34 %	29 %	31 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations 2007 et années suivantes

Tableau 11 – Membres du bureau selon le poste occupé et sexe (valeurs relatives)

	Président(e)	Secrétaire	Trésorier (ière)	Ensemble
Hommes	70 %	45 %	57 %	57 %
Femmes	30 %	55 %	43 %	43 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations 2007 et années suivantes

Tableau 12 – Hommes et femmes membres du bureau selon la tranche d'âge (valeurs relatives)

Tranche d'âge déclarée	Hommes	Femmes
Moins de 25 ans	4 %	4 %
25 à 39 ans	18 %	29 %
40 à 59 ans	42 %	40 %
60 ans ou plus	35 %	27 %
Total	100 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations 2007 et année suivantes

prendre des responsabilités entre 25 et 39 ans. On observe le même phénomène dans la vie municipale.

Au recensement réalisé à partir de 2007, aux trois postes à responsabilités, les femmes sont majoritaires dans le secteur éducation et formation ; santé, action sociale et familiale, personnes âgées ; et culture, tourisme et échanges internationaux (cf. tableau n° 13). Les femmes sont également assez nombreuses aux postes à res-

ponsabilités au sein des associations de loisirs et jeunesse (45 %).

En revanche, les hommes sont très largement majoritaires dans le secteur chasse, pêche et le secteur divers, vie sociale – dont les associations d'anciens combattants. Ils sont 76 % dans les secteurs logement, habitat, environnement ; environ 70 % dans les secteurs commerce, activités économiques, emploi, consommation ; et sports.

Tableau 13 – Hommes et femmes membres du bureau selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Hommes	Femmes	Total
Sports	69 %	31 %	100 %
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	38 %	62 %	100 %
Loisirs, jeunesse	55 %	45 %	100 %
Culture, tourisme, échanges internationaux	47 %	53 %	100 %
Divers, vie sociale	89 %	11 %	100 %
Éducation, formation	30 %	70 %	100 %
Commerce, activités économiques, emploi, consommation	70 %	30 %	100 %
Chasse, pêche	95 %	5 %	100 %
Logement, habitat, environnement	76 %	24 %	100 %
Total	57 %	43 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations 2007 et années suivantes

Les 40 à 59 ans sont proportionnellement les plus nombreux parmi les membres du bureau dans presque tous les secteurs (cf. tableau n° 14).

Cependant, le secteur de l'éducation et de la formation regroupe majoritairement des 25 à 39 ans (62 %) ; le secteur de la santé, de l'action sociale et familiale, et des personnes âgées d'une part (57 %), le secteur divers, vie sociale (dont les associations d'anciens combattants) d'autre part (85 %), regroupent majoritairement des 60 ans ou plus.

C'est dans le secteur des loisirs et jeunesse que les jeunes de moins de 25 ans sont les plus représentés proportionnellement (14 %).

Tableau 14 – Membres du bureau selon la tranche d'âge et le secteur d'activité, sur la période 2007-2012 (valeurs relatives)

Secteurs d'activité	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans ou plus	Total
Sports	4 %	28 %	55 %	13 %	100 %
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	1 %	11 %	31 %	57 %	100 %
Loisirs, jeunesse	14 %	20 %	44 %	22 %	100 %
Culture, tourisme, échanges internationaux	6 %	20 %	42 %	32 %	100 %
Divers, vie sociale	1 %	7 %	7 %	85 %	100 %
Éducation, formation	1 %	62 %	31 %	6 %	100 %
Commerce, activités économiques, emploi, consommation	1 %	20 %	63 %	16 %	100 %
Chasse, pêche	1 %	17 %	43 %	39 %	100 %
Logement, habitat, environnement	1 %	24 %	52 %	23 %	100 %
Total	4 %	23 %	41 %	32 %	100 %

Source : MAIA/CÉAS – Recensement des associations 2007 et années suivantes

En bref

- Sur les 2 309 associations recensées, 55 % ont déclaré « la commune » comme territoire habituel d'activité ; 24 % mentionnent plusieurs communes ou le canton ; seules 6 % précisent l'EPCI ou le pays ; 15 % ont pour territoire le département.
- 60,4 % des associations recensées comptent moins de 50 adhérents ; 18,9 % de 50 à 100 ; 17,6 % de 100 à 500 ; enfin 3,1 % plus de 500.
- 104 associations ont mentionné qu'elles ont des modalités atypiques de fonctionnement.

8 920 salariés en 2024 dans les associations mayennaises

L'association Recherches & Solidarités, pour 2024, estime le nombre d'associations actives en Mayenne entre 8 000 et 8 500. En outre, en 2024, le département compte 820 établissements employeurs relevant du secteur associatif et ceux-ci emploient 8 920 salariés ⁽⁷⁾.

Toujours en 2024, près de la moitié des associations employeuses (48 %) ont moins de trois salariés. En revanche, trente-sept associations comprennent plus de cinquante salariés.

En 2024, dans le département, l'emploi salarié associatif représente 9,3 % de l'emploi de l'ensemble du secteur privé (9,0 % en moyenne pour la France).

En Mayenne, en 2024, les salariés associatifs se retrouvent essentiellement

dans le secteur social (52,4 %, contre 48,7 % en France), puis dans l'enseignement (15,8 %), le sport (5,4 %). Cependant, 21,8 % des salariés entrent dans des activités diverses ou « non classées ailleurs ».

À l'intérieur du secteur social (52,4 % de l'emploi associatif), on trouve principalement les salariés dans l'aide par le travail (10,9 %, contre 6,9 % en France), l'hébergement médicalisé (10,8 %, contre 9,5 % dans la répartition nationale), l'aide à domicile (10,6 %, contre 7,7 % en France), l'hébergement social (7,8 %, contre 9,9 % en France).

Toujours selon cette étude, l'emploi salarié associatif reste relativement stable entre 2015 à 2019 ; les effectifs ont subi les effets de la crise sanitaire

en 2020 (-3,5 %), bien plus qu'au plan national (-1 %). L'emploi salarié associatif progresse en Mayenne depuis 2020. Les effectifs sont stables en 2024 (8 920) par rapport à l'année précédente (8 930).



(7) – Recherches & Solidarités, « L'essentiel de la vie associative de la Mayenne », novembre 2025 : https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2026/01/Essentiel_53_2025.pdf

- Les enquêtes réalisées en Mayenne ne visent pas une approche qualitative des associations : de fait, certes à la marge, des associations peuvent avoir un objet ou des modalités de fonctionnement assez éloignés des principes découlant de la loi de 1901.
- En croisant diverses sources et divers travaux, on peut estimer le nombre d'associations actuellement en activité en Mayenne, compris entre 8 000 et 8 500, dont 820 associations employeuses en 2024, avec 8 920 salariés.
- En moyenne, sur les dix dernières années, il s'est créé 269 associations par an dans le département, dont 43 % dans le seul territoire de Laval Agglomération.
- Cette vitalité associative explique à elle seule le discours largement véhiculé d'une « crise du bénévolat » : il peut être difficile de trouver des responsables bénévoles... mais il n'y a jamais eu autant d'associations créées et/ou en activité. À l'extrême, on pourrait plus s'inquiéter de cette vitalité associative pour les risques de dispersion en termes de moyens humains, matériels, financiers. À l'heure où on parle un peu partout de mutualisation, le secteur associatif continue de se fragmenter...
- Un recensement des associations mayennaises réalisé en 2007-2012, sur un effectif total de quelque 2 300 associations, montre que 28 % sont des associations sportives. Par ailleurs, 21 % des associations recensées relèvent du secteur santé, action sociale et familiale, personnes âgées.
- Sur la base de ce recensement, 26 % des associations créées depuis 2000 sont des associations sportives. Cependant, sur cette dernière décennie, on observe un développement des associations culturelles, incluant également le tourisme et les échanges internationaux (21 % des associations recensées). Moins nombreuses en chiffres absolus, les associations liées au logement, à l'habitat et à l'environnement connaissent un développement significatif (3 % des associations créées dans les années 1990 ; 8 % de celles créées dans les années 2000).
- Les associations sportives, qui sont les plus nombreuses, se sont créées régulièrement au fil des décennies. Deux secteurs émergent véritablement sur la dernière décennie : d'une part le logement, l'habitat et l'environnement (56 % des associations de ce secteur sont créées depuis 2000) et, d'autre part, la culture, le tourisme et les échanges internationaux (37 %). Le secteur santé, action sociale et familiale, personnes âgées, s'est surtout développé entre 1975 et 1989.
- Toujours selon le recensement réalisé à partir de 2007, les postes à responsabilité (présidence, secrétariat et trésorerie) apparaissent peu ouverts aux jeunes (seulement 4 % de jeunes de moins de 25 ans). On observe également une sous-représentation des femmes, surtout aux postes de président et de trésorier. Les données varient considérablement selon les secteurs d'activité.
- Tant pour les femmes que pour les hommes, la tranche d'âge avec les effectifs les plus élevés aux postes à responsabilité est celle des 40 à 59 ans. Les hommes s'engagent également après 60 ans (35 %), alors que les femmes sont assez nombreuses à prendre des responsabilités entre 25 et 39 ans. On observe le même phénomène dans la vie municipale.

L'impossible recensement...

L'approche quantitative des associations est complexe et implique un accord préalable sur la définition. Dans une approche juridique, on peut s'en tenir aux seules associations déclarées, mais c'est se priver d'un pan entier des pratiques associatives dans un territoire.

Dans ce sens, les associations « de fait » posent problème. Il peut s'agir de « sections » locales d'associations nationales, départementales, communales, qui ne bénéficient donc pas, officiellement, de la personnalité morale. En outre, il peut s'agir d'associations dont les responsables, pour diverses raisons, choisissent de ne pas les déclarer.

Par ailleurs, les déclarations d'association au *Journal officiel*, et aussi les statuts mêmes, présentent un biais important : il peut y avoir un très grand décalage entre d'une part les informations livrées et, d'autre part, l'activité réelle de l'association.

Les limites du *Journal officiel* pour une approche historique

Conformément au décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la déclaration d'une association doit être rendue publique dans le délai d'un mois au moyen d'une insertion au *Journal officiel*. Les quelques lignes consacrées à chaque association nous donnent la date de déclaration, le titre de l'association, son objet en résumé et l'adresse plus ou moins précise du siège social. Il s'agit là d'une source précieuse pour une approche quantitative du mouvement associatif, mais cette source, cependant, n'est pas sans présenter certaines limites.

En effet, les législateurs n'ont pas prévu de publication au *Journal officiel* pour les associations existantes, créées avant 1901, sauf pour certaines qui relevaient de règlements spécifiques et qui ont dû adapter leurs statuts, telles les sociétés de courses de chevaux par exemple. Ainsi, les seules déclarations d'associations publiées au *Journal officiel* depuis 1901 ne permettent pas de dresser une liste exhaustive des associations car quelques-unes, créées au XIX^e siècle, peuvent avoir été longtemps en activité et toujours l'être aujourd'hui.

De plus, l'utilisation du seul *Journal officiel* comme source d'information, faute d'un contrôle auprès des Archives départementales ou préfectorales, peut occasionner un recensement par défaut des associations déclarées.

D'une part, nous ignorons si toutes les associations censées être déclarées ont bien fait l'objet d'une insertion au *Journal officiel*. D'autre part, en 1901 et les années qui suivent, les annonces sont insérées dans les « Informations » de la « Partie non officielle » du *Journal officiel*, mais parfois en deux endroits différents de la même édition, sans aucun titre bien distinctif et parmi les extraits du cours authentique de la Bourse, les annonces de spectacles à Paris, les avis à des actionnaires, les annonces d'adjudications ou de changements de noms patronymiques, les demandes de concession de mines, etc. Même la mention du département n'est pas systématique. Il est donc relativement difficile de repérer ces annonces et quelques-unes peuvent échapper à la vigilance.

Ce n'est qu'à partir de l'édition du *Journal officiel* en date du 27 février 1906 que les déclarations d'association sont regroupés sous un titre, en l'occurrence « Déclarations d'associations (Art. 1^{er} du décret du 16 août 1901) », ce qui facilite déjà le repérage.

Le CÉAS a publié

- « Une mauvaise surprise à compter du mois de mars », *CÉAS-point-com* n° 1206 du 10 avril 2026.
- « L'an 2000 conserve son record, à une création près... Mayenne : 312 associations créées en 2025 », *La Lettre du CÉAS* n° 443 de février 2026.
- « Déclaration annuelle des dons 2025. Date-limite fixée au 31 mars », *CÉAS-point-com* n° 1199 du 20 février 2026.
- « Une association peut-elle refuser un nouveau membre ? », *CÉAS-point-com* n° 1196 du 30 janvier 2026.
- « Dans une publication nationale, jamais la vie associative en Mayenne n'a été autant mise en avant... », *La Lettre du CÉAS* n° 441 de décembre 2025.
- « *Le Médaillé de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif*. Le bénévolat et ses valeurs inspirent des lycéens mayennais », *La Lettre du CÉAS* n° 440 de novembre 2025.
- « "Guid'asso" pour toute question ou besoin d'accompagnement », *CÉAS-point-com* n° 1171 du 8 août 2025.
- « Assemblée générale constitutive », *La Lettre du CÉAS* n° 435 de juin 2025.
- « Écrire les statuts... ou les actualiser... », *La Lettre du CÉAS* n° 434 de mai 2025.
- « Création administrative d'une association... », *La Lettre du CÉAS* n° 433 d'avril 2025.
- « Associations : simplifier ou non, il faut choisir ! », *La Lettre du CÉAS* n° 432 de mars 2025.
- « 208 associations créées en 2024 en Mayenne. Panorama des neuf secteurs d'activités », *La Lettre du CÉAS* n° 432 de mars 2025.
- « Mayenne : 282 associations créées en 2024. Près de 65 % dans la culture, le sport ou la santé », *La Lettre du CÉAS* n° 431 de février 2025.
- « Déclaration annuelle des dons 2024. Date-limite fixée au 31 mars », *La Lettre du CÉAS* n° 431 de février 2025.
- « Un règlement intérieur n'est pas obligatoire », *La Lettre du CÉAS* n° 429 de décembre 2024.
- « Combien d'associations en France ? Une estimation sujette à caution », *La Lettre du CÉAS* n° 429 de décembre 2024.

- « Combien de bénévoles en France ? Une question à ne pas poser », *La Lettre du CÉAS* n° 429 de décembre 2024.
- « Manque de bénévoles, mais les jeunes qui sont mineurs ? », *CÉAS-point-com* n° 1131 du 18 octobre 2024.
- « Auriez-vous le même projet associatif ? », *La Lettre du CÉAS* n° 426 de septembre 2024.
- « Cour des comptes : le FDVA 2 est une réussite...perfectible ! », *La Lettre du CÉAS* n° 425 d'août 2024.
- « Fonds départemental de la vie associative (FDVA). Près de 360 000 euros en Mayenne pour 174 associations », *La Lettre du CÉAS* n° 425 d'août 2024.
- « Mayenne : panorama des 278 associations créées en 2023 », *La Lettre du CÉAS* n° 421 d'avril 2024.
- « À défaut d'un ministère de plein exercice », *CÉAS-point-com* n° 1107 du 12 avril 2024.
- « Saint-Pierre-la-Cour établit sans doute un record. 200 bénévoles réunis par la municipalité », *La Lettre du CÉAS* n° 420 de mars 2024.
- « Déclaration annuelle des dons 2023. Date-limite fixée au 31 mars », *CÉAS-point-com* n° 1101 du 1^{er} mars 2024.
- « Mayenne : 280 associations créées en 2023. Près de 68 % dans la culture, le sport ou la santé », *La Lettre du CÉAS* n° 419 de février 2024.
- « Place aux jeunes... qui peuvent être dirigeants dès aujourd'hui ! », *CÉAS-point-com* n° 1099 du 16 février 2024.
- « Prendre une décision par consultation écrite », *CÉAS-point-com* n° 1099 du 16 février 2024.
- « Démarche citoyenne et valeurs de l'éducation populaire. "JEP" : un label de qualité par les services de l'État », *La Lettre du CÉAS* n° 418 de janvier 2024.
- « 8 700 salariés dans le secteur associatif mayennais en 2022 », *CÉAS-point-com* n° 1096 du 26 janvier 2024.
- « Un dirigeant informé, face à l'administration, en vaut deux », *CÉAS-point-com* n° 1096 du 26 janvier 2024.
- « C'est quoi un "cercle restreint de personnes" ? », *CÉAS-point-com* n° 1094 du 12 janvier 2024.